

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION DES SERVICES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE LA HES-SO GENÈVE

Entité responsable : services d'information et de documentation des écoles Etat du document : projet

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2023 Version : 1.0

	Nom	Date	Visa
Rédacteur(s)	Responsables SID	Septembre 2022	Resp. SID
Vérificateur(s)	Frédérique Viard	Octobre 2022	FVI
Validateur(s)	Conseil de direction	15 novembre 2022	CD

1 OBJET

Cette directive fixe les modalités d'accès aux prestations proposées par les Services d'information et de documentation (SID) de la HES-SO Genève. Elle précise les droits et devoirs des utilisateurs-trices en matière de consultation et d'emprunt des ressources mises à disposition.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette directive s'adresse à l'ensemble de la communauté HES-SO Genève, les 5 écoles (à l'exception de la HEM dans l'attente de son adhésion à SLSP) et les services communs, ainsi qu'à des utilisateurs-trices hors HES, selon les conditions fixées au point 4.5.

Certaines ressources et certains services peuvent toutefois être exclusivement réservés aux personnes affiliées à la HES-SO Genève.

3 DÉFINITIONS

Service(s) d'information et de documentation (SID): Cette dénomination regroupe les bibliothèques, infothèques et centres de documentation de la HES-SO Genève.

Swiss Library Service Platform (SLSP) : Prestataire de services pour les bibliothèques, chargé de l'exploitation de la plateforme nationale des bibliothèques swisscovery.

Swisscovery : Plateforme de services et de recherche qui regroupe actuellement les informations scientifiques de 490 bibliothèques suisses, dont les 18 bibliothèques de la HES-SO.

Switch EDU-ID : compte permettant l'accès aux services numériques du monde académique suisse et international.

4 PRINCIPES

Les SID de la HES-SO Genève sont des services académiques spécialisés dans les domaines enseignés au sein des 6 écoles. Ils offrent des ressources et des prestations aux personnes affiliées aux écoles de



la HES-SO, aux professionnel-le-s de la branche, aux membres de la communauté académique genevoise, ainsi qu'au public intéressé par les domaines couverts.

L'utilisation des ressources et des services des SID de la HES-SO Genève implique que l'utilisateur-trice connaît et accepte la présente directive et son annexe.

Les SID de la HES-SO Genève font partie de la plateforme de services et de recherche swisscovery exploitée par SLSP. Ils forment un réseau avec les autres bibliothèques membres de SLSP.

4.1 Conditions générales d'utilisation des ressources et des services

- a. La consultation sur place des ressources physiques et numériques est ouverte à tous et à toutes sans inscription durant les heures d'ouverture des SID de la HES-SO Genève, sous réserve des restrictions mentionnées dans les contrats de licence des ressources électroniques.
- b. Le prêt à domicile, le prêt entre bibliothèques, les demandes de numérisation et le SLSP Courier Service (service de navette) sont réservés aux personnes inscrites sur swisscovery. Des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certaines catégories d'utilisateurs-trices. Les frais et les conditions de ces services sont décrites dans le point 4.5.
- c. Tous les supports d'information sont protégés par le droit d'auteur. Les utilisateurs-trices sont seul-e-s responsables des infractions qu'ils-elles commettraient à l'encontre de la Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA), en particulier concernant les articles 19 et 67.
- d. L'utilisation des documents audiovisuels est réservée à des fins pédagogiques et à un usage privé.
- e. Les utilisateurs-trices sont tenu-e-s de respecter le calme des lieux et sont prié-e-s de s'abstenir de conversations téléphoniques.
- f. Le personnel des SID de la HES-SO Genève se réserve le droit de refuser un service à une utilisateur-trice lorsque celui-ci ou celle-ci n'utilise pas les infrastructures dans le but auquel elles sont destinées.
- g. A l'exception des postes dédiés à la recherche documentaire, les ordinateurs des SID de la HES-SO Genève sont destinés en priorité aux étudiant-e-s, ainsi qu'aux collaborateurs-trices de la HES-SO.

4.2 Conditions de prêt et inscription à la plateforme Swisscovery

- a. Pour accéder à tous les services de la plateforme swisscovery, dont le prêt à domicile, une inscription individuelle sur la plateforme SLSP via un compte SWITCH edu-ID est nécessaire. Afin de satisfaire aux exigences de protection des données personnelles, l'utilisateur-trice est responsable du maintien à jour de ses données personnelles. La non-mise à jour des données ne peut être invoquée en cas de réclamation.
- b. Une personne dans l'impossibilité de créer un compte SWITCH edu-ID, faute de posséder une adresse e-mail, peut demander la création d'un compte d'utilisateur-trice au personnel des SID de la HES-SO Genève.



- c. L'inscription est gratuite, mais les droits au service de prêt peuvent varier selon le profil de l'utilisateur-trice.
- d. L'utilisateur-trice est responsable de la validité des données de son compte SWITCH edu-ID et doit veiller à leur mise à jour dans les meilleurs délais. L'utilisateur-trice sans compte SWITCH edu-ID doit annoncer tout changement aux SID de la HES-SO Genève.
- e. Les SID de la HES-SO Genève fournissent, à titre gracieux, une carte de bibliothèque SLSP si nécessaire. Les cartes d'étudiant-e-s et de collaborateurs-trices de la HES-SO munies d'un code-barres font office de carte de bibliothèque.
- f. Les utilisateurs-trices restent seul-e-s responsables de restituer leurs emprunts dans les temps. La non-réception des courriels de rappel automatiques ne peut pas être invoquée comme excuse pour le retard de retour des documents. Des frais de rappel s'appliquent. Un document non-rendu dans les temps peut entraîner un blocage du compte, voir point 4.5.

4.3 Prêt entre bibliothèques (PEB) et service de navette (SLSP Courier Service)

- a. Les SID de la HES-SO Genève font partie des bibliothèques adhérentes au service de navette SLSP. Les frais et conditions de ce service sont décrits dans le point 4.5.
- b. Les SID de la HES-SO Genève offrent également un service de prêt entre bibliothèques à ses utilisateurs-trices pour les documents non disponibles dans une bibliothèque adhérente à SLSP Courier Service. Les conditions et tarifs du prêt entre bibliothèques en Suisse et à l'étranger sont décrits dans le point 4.5.

4.4 Détérioration et perte de documents

Toute perte ou détérioration d'un document appartenant aux SID de la HES-SO Genève doit être annoncée dans les meilleurs délais. Les éventuelles amendes restent dues. Pour les frais et conditions, voir le point 4.5.

4.5 Conditions et frais des services de prêt

a. Conditions

Le prêt standard peut varier de 1 à 28 jours selon le type de documents (livres, revues, DVD...).

Les documents empruntés bénéficient de 5 prolongations automatiques pour autant qu'ils n'aient pas été réservés par un-e autre utilisateur-trice.



TYPE DE DROIT	CONDITIONS DE PRÊT
1. Droits standards :	Services de prêt :
- personne affiliée à une haute école	- prêt à domicile
universitaire suisse	- SLSP Courier Service
ou	- prêt entre bibliothèques
- personne avec adresse privée ou	
professionnelle suisse	<u>Limite de prêts</u> : 100 documents maximum sur le compte
	Blocage des droits : dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500 de frais.
2. Droits élargis :	Droits standards + frais de transactions réduits
- personne affiliée à la HES-SO Genève	pour SLSP Courier Service et Prêt entre bibliothèques.
3. Droits réduits :	Services de prêt :
- personne non affiliée à une haute école	- uniquement prêt à domicile
universitaire suisse, sans adresse	
personnelle ou professionnelle suisse,	Limite de prêt : 100 documents
domiciliée dans une zone frontalière (codes	
postaux des zones frontalières : Annexe)	Blocage des droits : dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500 de frais.
4. Droits restrictifs :	Services de prêt :
- personne non affiliée à une haute école	- uniquement prêt à domicile
universitaire suisse, sans adresse	
personnelle ou professionnelle suisse et	<u>Limite de prêt</u> : 5 documents
domiciliée hors zone frontalière (codes	
postaux des zones frontalières : Annexe)	Blocage des droits : dès le 3e rappel pour un
	document non rendu ou dès CHF 500 de frais.
5. Droits spéciaux :	Services de prêt :
- personne sans compte SWITCH Edu-ID	- prêt à domicile
(conditions : Annexe)	- SLSP Courier Service uniquement pour les
	bibliothèques de la HES-SO
	<u>Limite de prêt</u> : 100 documents
	Blocage des droits : dès le 3e rappel pour un
	document non rendu ou dès CHF 500 de frais.



b. Frais et amendes

Prêt à domicile		
Notification avant l'échéance	gratuit	
1er rappel d'échéance passée	CHF 5 / document volume	
2e rappel d'échéance passée	+ CHF 5 / document	
3e rappel d'échéance passée	+ CHF 10 / document	

SLSP Courier Service	
Frais de transaction pour personnes aux droits élargis :	
Document retiré dans un SID de la HES-SO Genève :	CHF 0
Document retiré dans une autre bibliothèque :	CHF 8
Frais de transaction pour personnes sans droits élargis :	CHF 8

Prêt entre bibliothèques		
Frais de transaction pour personnes à droits élargis :		
- Document commandé et retiré dans un SID de la HES-SO Genève :	CHF 0	
- Document commandé et retiré dans une autre bibliothèque :	Frais identiques à ceux des personnes sans droits élargis	
Frais de transaction pour personnes sans droits élargis :		
- Suisse (document physique)	CHF 12	
- Suisse (article numérisé)	CHF 5 / 20 p.	
- Suisse (article photocopié)	CHF 7.50 / 20 p.	
- Europe (sauf UK) (document physique)	CHF 24	
- UK et hors Europe (document physique)	CHF 36	
- Etranger (article numérisé)	CHF 8 / 20 p.	

Envoi à domicile	
Frais pour personnes à droits standards ou droits élargis	CHF 12

Numérisation d'articles ou de chapitre	s de livres
Frais pour personnes à droits standards ou droits élargis	CHF 5 / 20 p.

Frais de remplacement de documents perdus ou endommagés pour tout type de prêt		
Frais de gestion (pour rachat, photocopie et copie DVD en sus des frais effectifs):	CHF 10 / document	
,	Max. CHF 40	
Frais de rachat :	Prix effectif du document racheté	
Frais de photocopie de remplacement :		
- Copie :	CHF 0.20 / page	
- Reliure :	CHF 10	
Frais de copie DVD :	CHF 20	

- c. Le paiement des amendes et des frais découlant des différentes prestations des SID de la HES-SO Genève est possible uniquement sur facture, envoyée directement via courrier électronique par SLSP. En cas de non-paiement de la facture, les SID de la HES-SO Genève se réservent le droit d'engager des poursuites.
- d. Informations complémentaires concernant les frais de remplacement de documents
 - En cas de restitution par l'utilisateur-trice d'un ou de plusieurs documents ayant déjà été facturés et que les documents n'ont pas encore été rachetés par un SID de la HES-SO Genève, la facture est annulée. Les amendes pour retard et les frais de gestion restent dus.



- 2. Si le document a été racheté par un SID de la HES-SO Genève après facturation à l'utilisateur-trice, le prix du rachat du document reste dû, ainsi que les amendes pour retard et les frais de gestion.
- 3. Si la facture a déjà été payée par l'utilisateur-trice, mais qu'elle ou il retrouve les documents, ceux-ci deviennent sa propriété. Aucun frais n'est remboursé. Les amendes pour retard et les frais de gestion restent dus.
- 4. Pour les documents audiovisuels enregistrés par un SID de la HES-SO Genève et devant être recréés, le montant de CHF 20.- pour la copie, auquel s'ajoutent CHF 10.- de frais de gestion par document, est facturé à l'utilisateur-trice.
- 5. Lorsqu'un document perdu ou endommagé ne peut être remplacé (plus disponible à la vente, devenu trop cher, ...), le SID de la HES-SO Genève peut le facturer et acquérir un document jugé équivalent.

5 RÉFÉRENCES

_